

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec un certain intérêt la déclaration du ministre des Finances et j'ai pris connaissance des comptes rendus parus dans les journaux ce matin, reproduisant dans une large mesure le communiqué émis hier par le premier ministre. Je me bornerai à dire que le progrès accompli jusqu'ici ne m'impressionne pas. Si l'on étudie attentivement le communiqué et la déclaration du ministre des Finances, tout ce qu'on peut constater, à mon avis, c'est qu'il y a eu une certaine entente d'ordre général quant au mandat confié à ce comité chargé d'étudier le régime fiscal. C'est tout dire. Nous avons remarqué que ces derniers mois le ministre des Finances et tous les autres ministres de la Couronne n'ont pas tenu à répondre aux questions se rapportant aux relations fiscales entre le gouvernement fédéral et les provinces, disant que toutes ces questions seront déferées au comité du régime fiscal qui présentera un plan complet touchant la nouvelle répartition des impôts entre ces deux paliers de gouvernement.

Le seul point intéressant à noter dans le communiqué, c'est que le gouvernement fédéral a convenu d'étudier la question de la priorité. Plusieurs provinces, le Manitoba en tête, le préconisaient depuis quelque temps. Je pense que si le gouvernement est en mesure de produire une série de lois qui exigent d'énormes dépenses effectuées à droite et à gauche, la confusion règne dans les budgets de certaines provinces et dans celui du gouvernement fédéral.

J'espère que le comité ne se lancera pas dans l'étude d'une série de sujets, examinant les aspects qui font l'objet de pressions ou constituent des expédients provisoires, mais qu'il s'appliquera à trouver une formule acceptable destinée à la répartition des impôts selon les ententes conclues et que celles-ci s'inspireront du domaine de compétence des gouvernements fédéral et provinciaux. Nous espérons qu'une fois une formule adoptée, le gouvernement fédéral sera disposé à se restreindre à l'adoption de lois visant les domaines qui relèvent constitutionnellement de son autorité. Nous constatons que le gouvernement fédéral a adopté bon nombre de mesures législatives qui, en fait, entraînent des dépenses de la part des provinces et que bon nombre de ces lois ont été adoptées sans l'assentiment des provinces. Il est même arrivé, monsieur l'Orateur, qu'on ait voté ces

mesures destinées à sanctionner l'accroissement de dépenses après que les provinces eurent adopté leurs budgets, ce qui bouleversait toutes leurs dispositions en ce domaine.

Nous savons en outre que l'entente annoncée ne signifie pas qu'aucun changement n'interviendra d'ici 1967. Espérons que cela ne veut pas dire que le gouvernement fédéral entend céder bien davantage aux pressions qui s'exercent, au point de déterminer d'avance combien d'argent supplémentaire il est disposé à accorder à chaque province, quitte à élaborer une formule adaptée aux montants préétablis. C'est une chose qui s'est produite trop souvent depuis quelques mois et quelques années et qui contrarie plus d'une province.

Le moment n'est pas venu d'entrer dans les détails. Le ministre des Finances est au courant de certaines objections que nous avons soulevées ces derniers mois au sujet de tel ou tel fardeau arbitrairement imposé aux provinces. Comme elle ne semble pas indiquer au juste la voie suivie, la déclaration qu'il vient de nous faire nous laisse assez froids.

(Texte)

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances vient d'annoncer l'institution d'un comité formé de représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux pour étudier la structure fiscale ou le système de taxation au Canada.

Pour ma part, je suis d'avis qu'il serait de beaucoup préférable d'établir un comité pour étudier comment diminuer les taxes au Canada. Ce qui va mal dans notre système de taxation, c'est évidemment le fait que les taxes sont trop élevées. Au fait, parlez-en à tout citoyen canadien, à tout dirigeant de compagnie, à tout commerçant, à tout «payeur d'impôt», et la première recommandation qu'on va vous faire, c'est de diminuer les taxes parce qu'elles sont trop élevées.

Je souhaite que le ministre des Finances nous annonce, avant longtemps, l'institution d'un comité spécial qui étudiera ce sujet et fera des recommandations sur les moyens à prendre pour diminuer les taxes, bref pour aider le citoyen canadien, afin qu'il lui en reste un peu plus dans les poches.

A l'heure actuelle—et le comité va découvrir cela, si le ministre des Finances ne le sait pas déjà—pour chaque dollar que le citoyen canadien gagne, les différents gouvernements, fédéral, provinciaux, municipaux et scolaires vont chercher 47c. par dollar sous forme de taxes; 47 p. 100 de ce qu'on gagne est remis aux gouvernements sous forme de